

Les drogues, l'alcool et la criminalité : Profil des détenus fédéraux canadiens

Serge Brochu, Marie-Marthe Cousineau et Michaël Gillet¹

Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal

Louis-Georges Cournoyer²

Département de psychoéducation et de psychologie, Université du Québec

Kai Pernanen³

Department of Public Health and Caring Sciences, University of Uppsala

Larry Motiuk⁴

Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada

Il est souvent fait mention dans la documentation scientifique d'une association statistique entre la consommation d'alcool, de drogues illicites et la criminalité. Cependant, on trouve peu d'information permettant d'estimer l'importance de cette relation et de la préciser.

La consommation de substances psychoactives se caractérise par deux propriétés importantes, soit une éventuelle intoxication et la dépendance. Ces deux propriétés renvoient respectivement aux modèles psycho-pharmacologique et économique-compulsif tentant d'expliquer la relation drogue-crime.⁵ Le premier modèle associe l'usage et l'intoxication à une diminution de la performance des fonctions cognitives et de contrôle donnant libre cours, entre autres, aux pulsions agressives et à la violence. On réfère ainsi souvent aux théories de la désinhibition. Le deuxième modèle fait référence à l'énorme pression économique qui repose sur les épaules d'un consommateur dépendant de certaines drogues, et à la nécessité d'exercer des activités criminelles lucratives dans le but de se procurer l'argent nécessaire à la consommation.

Cet article explore les liens entre la consommation d'alcool, de drogues illicites et la criminalité, en cherchant à les préciser en tenant compte d'une part du type de substances et d'autre part du type de criminalité en question.

Méthodologie

Tout délinquant nouvellement admis dans un pénitencier canadien est invité à répondre au Questionnaire informatisé sur le mode de vie (QIMV). Le temps nécessaire pour compléter ce questionnaire est d'une durée approximative de deux heures. L'instrument d'enquête explore ainsi différentes sphères de la vie du détenu avant son incarcération : l'état de santé, les relations avec la famille, les amis, la communauté, la consommation de drogue et d'alcool, et le profil criminel dur répondant. Le Tableau 1 résume les principales dimensions couvertes par le QIMV.

Robinson, Porporino et Millson ont testé la fiabilité et la validité de certaines composantes de l'instrument sur un échantillon de 503 détenus et ont conclu que celui-ci

Tableau 1

Principales sphères de la vie des détenues explorées par le QIMV				
Santé	Relations sociale	Consommation de drogues	Consommation d'alcool	Activités criminelles
Nutrition	Conjoint	Initiation	Initiation	Initiation
Activités physiques	Famille	Au cours de la vie	Au cours de la vie	Au cours de la vie
Tabagisme	Amis	Impact sur différentes sphères de la vie	Impact sur différentes sphères de la vie	Impact estimé de l'alcool/drogues sur le crime
Habitudes de sommeil	Communauté	Profil avant 18 ans	Profil avant 18 ans	Nombre de crimes
Santé physique		Profil des 6 derniers mois avant l'arrestation pour la peine actuelle	Profil des 6 derniers mois avant l'arrestation pour la peine actuelle	Crime le plus sérieux pour la peine actuelle
Santé mentale		Profil 28 jours avant l'arrestation	Profil 28 jours avant l'arrestation	
		Test de dépistage de l'abus de drogue (TDAD)	Échelle de dépendance à l'égard de l'alcool (EDEA)	
		Traitement		

présente de bonnes propriétés psychométriques et qu'il montre une concordance élevée avec l'information issue des dossiers des détenus.⁶

Le groupe d'étude

Depuis le début des années 1990, le QIMV est normalement rempli directement à l'ordinateur par tous les délinquants admis dans un établissement fédéral canadien. Il est ainsi possible de faire état des résultats s'y rapportant pour une population carcérale de 8 598 détenus admis dans l'ensemble des établissements à travers le Canada, entre 1993 et 1995, années retenues pour notre étude en fonction du fait qu'il s'agit des années pour lesquelles l'information a été le plus systématiquement saisie sur l'ensemble du territoire.

Le QIMV comporte des questions sur la perception de l'instrument par le détenu. Les réponses apportées par les détenus à ces questions révèlent que la tâche qui consiste à remplir le questionnaire s'est avérée «facile» pour 80 % d'entre eux, «un peu difficile» pour 16 % d'entre eux, et «assez difficile» ou «vraiment difficile» pour 4 % d'entre eux. Le questionnaire n'a pas semblé trop long pour 81 % des participants tandis que 12 % d'entre eux l'ont trouvé «trop long» et 7 % l'ont dit «trop court». Plus de la moitié (53 %) des participants affirment avoir «vraiment bien» compris les instructions et les questions, 42 % estiment les avoir comprises «assez bien» alors que 5 % ne les auraient «pas très bien» comprises. La très grande majorité des participants (91 %) rapportent avoir aimé remplir le questionnaire et 90 % affirment qu'ils encourageraient un ami à participer.

L'instrument permet de dresser le portrait des *caractéristiques sociodémographiques et personnelles* des nouveaux admis (tous des hommes) contenus dans cette banque de données. Ainsi on constate que près d'un nouveau détenu sur cinq (18,0 %) est né à l'extérieur du Canada et que plus du quart (26,2 %) n'appartiennent pas au groupe ethnique / racial des blancs. Les délinquants autochtones constituent 5,9 % des nouvelles admissions tandis que les hommes de race noire y sont représentés dans une proportion de 9 %, et les asiatiques dans une proportion de 2,8 %. L'âge moyen des détenus admis durant la période à l'étude est de 32 ans et l'âge médian de 30 ans, pour un écart-type de 9,7 ans; 4 % ont moins de 20 ans alors que 13 d'entre eux ont plus de 70 ans; 6 % affirment n'avoir jamais fréquenté l'école tandis qu'un 7 % additionnel indiquent avoir complété 6 années ou moins de scolarité.

Profils de consommation d'alcool et de drogues chez les détenus

Le profil au cours de la vie

L'étude révèle un usage abondant d'alcool et de drogues illicites au moins une fois au cours de la vie. En effet, 95,1 % des détenus indiquent avoir consommé au moins une fois de l'alcool dans leur vie (âge moyen

d'initiation : 14,5 ans, écart-type 4,3 ans) tandis que 62,7 % en ont fait un usage régulier (âge moyen de la consommation régulière : 18 ans, écart-type 4,7 ans). Quatre détenus sur cinq (80,5 %) avouent par ailleurs avoir consommé des drogues illicites au moins une fois dans leur vie (âge moyen d'initiation : 16,4 ans, écart-type 5,9 ans) et plus de la moitié (52,1 %) en avoir fait un usage régulier, à raison d'au moins une fois par semaine pendant une certaine période (âge moyen de consommation régulière : 17,7 ans, écart-type 5,7 ans). Le temps écoulé entre l'usage expérimental des drogues illicites et son usage régulier est inférieur (1,3 année) à celui de l'alcool (3,5 années). Si le cannabis est la drogue d'initiation la plus fréquente (dans 85,6 % des cas), il reste que 4,1 % des détenus ont déclaré avoir débuté leur consommation de drogues avec la cocaïne et près de 1 % avec l'héroïne qui se classent parmi les substances les plus onéreuses sur le marché.

L'usage récent d'alcool et de drogues illicites

Les trois-quarts des détenus indiquent avoir consommé de l'alcool au moins une fois durant les six mois précédant leur arrestation, ce qui est aussi le cas pour 56,8 % des détenus au cours des quatre semaines qui ont précédé leur arrestation. La moitié des détenus révèlent par ailleurs avoir consommé des drogues illicites au moins une fois durant les six mois précédant leur arrestation, et 45,8 % au cours des quatre semaines qui ont précédé leur arrestation.

Les consommateurs de drogues illicites (19,1 %) s'avèrent plus nombreux à en prendre chaque jour ou presque que les usagers d'alcool (13,3 %). Les consommateurs quotidiens des deux substances simultanément se faisant beaucoup plus rares (5,7 %). Le cannabis, la cocaïne et l'héroïne sont respectivement les trois substances illicites les plus consommées de façon quasi quotidienne, seule ou en combinaison avec l'alcool, par les consommateurs de drogues (Voir le Tableau 2). Ainsi, près de la moitié des détenus admis en

Tableau 2

Rapport des détenus concernant la fréquence de leur consommation de substances psychoactives durant les 6 derniers mois précédant l'arrestation

	Chaque jour ou presque	Au moins 1 fois par semaine
Alcool	13,3 %	44,4 %
Drogues + alcool	5,7 %	18,1 %
Drogues	19,1 %	33,7 %
– cannabis*	10,8 %	24,5 %
– cocaïne*	9,0 %	17,9 %
– héroïne*	2,7 %	4,2 %
– tranquillisants*	2,1 %	6,4 %

* Ces catégories ne sont pas mutuellement exclusives.

pénitencier durant la période à l'étude (44,4 %) admettaient consommer de l'alcool au moins une fois par semaine, de même que plus du tiers (33,7 %) révélaient faire usage de drogues à la même fréquence et près d'un détenu sur cinq (18,1 %) avouaient faire un usage quotidien à la fois de drogue et d'alcool. La drogue la plus consommée à cette fréquence, seule ou en combinaison avec l'alcool, était le cannabis (24,5 % des détenus) suivie de la cocaïne (17,9 %) et des tranquillisants (6,4 %). L'héroïne comptait pour sa part 6,4 % d'adeptes sur une base au moins hebdomadaire au sein de la population étudiée.

L'usage de drogues et d'alcool le jour du crime le plus sérieux

Voyons maintenant quel type de crime est associé avec l'utilisation de drogues particulières le jour même où fût commis le crime faisant l'objet de la peine la plus longue (dans le cas de multiples sentences) pour la dernière admission de chacun des détenus en pénitencier (voir le Tableau 3).

Tout d'abord, la moitié des détenus affirment n'avoir rien consommé du tout le jour du crime. Par contre, 21 % rapportent avoir consommé de l'alcool, 16 % des drogues illicites et 13 % les deux. Les crimes violents paraissent davantage associés avec la consommation d'alcool au cours de la journée de l'infraction que les autres infractions. En effet, les détenus condamnés pour voies de fait (38 %), homicides (31 %) ou agressions sexuelles (30 %) sont proportionnellement plus nombreux que les auteurs d'autres délits à révéler un usage d'alcool, seul, le jour de l'infraction.

Les conduites avec facultés affaiblies pour leur part sont quasi systématiquement associées à une

consommation d'alcool le jour de l'infraction (83 % alcool seulement auxquels s'ajoutent 10 % des cas associés à une consommation combinée d'alcool et de drogue), l'association conduites avec facultés affaiblies et drogues illicites se faisant beaucoup plus rare (seulement 1 % des cas pour drogues seules et 10 % pour drogues et alcool).

L'usage de drogues illicites, seules ou en combinaison avec l'alcool, la journée de l'infraction est quant à elle plus fortement associée à une criminalité acquisitive : les auteurs de vols (47 %), vols avec violence (42 %) et vols par effraction (36 %) se révélant proportionnellement plus nombreux que les auteurs d'autres types d'infractions à affirmer avoir consommé une drogue illicite (seule ou en combinaison avec l'alcool) au cours de la journée.

Enfin, notons que les fraudes et les infractions liées aux drogues apparaissent majoritairement commis par des personnes n'ayant consommé ni alcool ni autres drogues. Probablement que la nécessité de bien paraître, d'être crédible et serein lorsqu'on commet une fraude incite ces contrevenants (du moins 78 % d'entre eux) à n'user d'aucune substance de façon à ne pas éveiller de soupçons. Il peut enfin paraître surprenant, à première vue, de noter que 72 % des détenus qui ont commis un crime relié à la drogue indiquent n'avoir consommé aucune substance le jour de l'infraction. Il faut bien comprendre que les détenus condamnés à une peine de pénitencier relativement à une infraction liée à la drogue sont généralement des personnes impliquées dans le trafic, la culture ou l'importation de grandes quantités de drogues, et pas nécessairement de consommateurs de ces drogues.

L'importance de l'intoxication dans les activités criminelles

L'association entre les drogues illicites, l'alcool et la criminalité peut s'expliquer, en partie, par l'intoxication de l'infacteur.⁷ En effet, une personne intoxiquée pourrait subir des perturbations cognitives importantes qui feraient en sorte qu'elle agit différemment que lorsqu'elle est à jeun. Aucune question dans le QIMV ne permet d'identifier clairement le niveau d'intoxication des répondants au moment de commettre leur infraction. Toutefois, il est possible d'estimer la proportion de crimes reliés à l'usage de substances psychoactives.

Ainsi, on a vu précédemment que 21 % des répondants mentionnaient avoir consommé de l'alcool le jour de l'infraction, 16 % affirmaient avoir consommé des drogues illicites et 13 % disaient avoir consommé à la fois de l'alcool et des drogues illicites. Pour certaines personnes, cependant, l'usage d'une substance psychoactive fait partie de leur style de vie et peu de jours se terminent sans une consommation quelconque de leur part comment en témoigne le Tableau 2. Il est difficile, dans ce cas, d'attribuer l'acte criminel à la consommation. Une question du QIMV permet toutefois d'affiner notre compréhension de cette association drogue-crime alors qu'on demande au répondant s'il

Tableau 3

Proportion de détenus qui rapportent avoir consommé de l'alcool, des drogues illicites ou les deux le jour de la commission du crime le plus important pour lequel ils ont été incarcérés, par type de crime

	Alcool	Drogues illicites	Les deux	Aucune substance
Conduite avec facultés affaiblies	83 %	1 %	10 %	6 %
Voies de fait	38 %	9 %	22 %	31 %
Homicides	31 %	8 %	19 %	42 %
Infractions sexuelles	30 %	3 %	11 %	55 %
Vol par effraction	20 %	24 %	12 %	44 %
Vols	19 %	30 %	17 %	34 %
Vols avec violence	15 %	25 %	17 %	44 %
Fraude	10 %	10 %	2 %	78 %
Infractions liées à la drogue	5 %	18 %	6 %	72 %
Total	21 %	16 %	13 %	49 %

Tableau 4

Proportion des crimes associés à l'usage d'alcool et de drogues illicites ou les deux			
Substances	Proportion des crimes associés à l'usage	Facteur de correction	Proportion corrigée des crimes associés à l'usage
Alcool	0,21	0,79	0,17
Drogues	0,16	0,77	0,12
Les deux	0,13	0,86	0,11

estime qu'il aurait commis le délit ayant conduit à la sentence la plus longue lui ayant été dernièrement imposée, s'il n'avait pas fait usage du produit. A cette question, 79 % des usagers d'alcool, 77 % des usagers de drogues illicites et 86 % des usagers d'alcool et de drogues indiquent qu'ils n'auraient pas commis leur délit n'eut été de cet usage. Ces pourcentages constituent donc des facteurs de réduction pouvant être appliqués à la proportion de crimes commis par des usagers associée à la consommation de substances psychoactives. La dernière colonne du Tableau 4 indique la proportion de crimes pouvant être associée à l'usage de substances psychoactives, une fois ce facteur de réduction appliqué.

D'entrée de jeu, il faut préciser, qu'après correction, 60 % des crimes n'apparaissent pas associés à l'usage de substances psychoactives. Ensuite, la proportion de crimes associée à l'usage d'alcool seul semble légèrement plus importante que celle associée à la consommation de drogues illicites seules (17 % versus 12 % après correction). Ceci s'ajoute une proportion de 11 % des crimes qui seraient associés à la consommation combinée d'alcool et de drogues illicites. Il est intéressant de noter que c'est dans ce dernier cas que le moins grand nombre de détenus indiquent qu'ils auraient commis le crime même s'ils n'avaient consommé aucune substances psychoactives.

Par ailleurs, l'usage n'est pas le seul facteur pouvant expliquer l'association entre la consommation d'alcool, de drogues illicites et la criminalité.

L'importance de la dépendance dans les activités criminelles

Une autre explication du lien entre la criminalité et l'usage de substances psychoactives provient de la dépendance qui peut s'établir et du besoin d'argent qu'elle entraîne pour y pourvoir. La criminalité peut alors constituer un moyen de se procurer l'argent nécessaire à la consommation de drogues et d'alcool (modèle de relation économique-compulsive).

Les résultats obtenus à l'aide de l'Échelle de dépendance à l'égard de l'alcool (EDEA) et du Test de dépistage de l'abus de drogue (TDAD) incorporés au QIMV

permettent d'estimer que 7 % des détenus présenteraient des signes de dépendance à l'alcool, 22 % aux drogues illicites et 6 % à l'alcool et aux drogues illicites.

Toutefois, ce ne sont pas toutes les personnes dépendantes qui commettraient leur crime pour se procurer leur drogue. Une question du QIMV explore cette dimension en demandant directement aux répondants s'ils ont commis leur infraction dans le but de se procurer alcool ou drogue pour leur consommation personnelle. Cette question permet d'estimer que 2 % des infractions ont été commises par des personnes dépendantes d'alcool; 11 % des crimes sont le fait de personnes dépendantes des drogues cherchant un moyen de se procurer une substance illicite et 6 % des infractions sont commises par les dépendants à l'alcool et aux autres drogues dans le but de satisfaire cette dépendance.

Notons qu'il existe ici un risque de compter deux fois une association drogue-crime pour un même événement. En effet, une personne peut avoir commis une infraction pour obtenir une drogue alors même qu'elle était en état d'intoxication. On ne peut donc pas additionner simplement les détenus avouant un usage au moment de l'infraction à ceux qui indiquent avoir commis leur crime dans le but de se procurer la drogue pour connaître la proportion de crimes liés aux drogues. L'intersection entre ces deux groupes est, en effet, fort importante. Si on exclut du groupe des dépendants affirmant avoir commis leur crime dans le but de se procurer leur substance ceux qui rapportaient avoir fait un usage d'une substance au moment de l'infraction (déjà comptés), il ne reste respectivement que 2 %, 1 % et 3 % des détenus qui viennent grossir les rangs des cas des crimes reliés à la dépendance à l'alcool, une drogue illicite ou les deux. En bout de course, 17 % des crimes les plus importants commis par les détenus nouvellement admis dans les établissements fédéraux du Canada, entre 1993 et 1995, paraissent associés à l'alcool seul, 13 % aux drogues illicites seules et 14 % à l'alcool et aux drogues pour un total de 44 % des crimes associés à l'usage ou à la dépendance à une substance psychoactive (voir le Tableau 5).

Tableau 5

Proportion des crimes associés à l'usage et à la dépendance à l'alcool, aux drogues illicites ou aux deux			
Substances	Proportion corrigée des crimes associés à l'usage	Proportion des crimes associés à la dépendance	Proportion des crimes associés aux facteurs combinés : intoxication-dépendance
Alcool	0,17	0,02	0,17
Drogues illicites	0,12	0,11	0,13
Les deux	0,11	0,06	0,14
Total	0,40	0,19	0,44

Conclusion

Les résultats discutés plus haut indiquent que la consommation de substances psychoactives est importante chez les détenus, et qu'en dépit d'une très grande prévalence de consommation récente de drogues illicites, l'alcool demeure la substance la plus populaire avant l'incarcération.

Plus précisément en lien avec le crime pour lequel ils ont reçu la plus longue sentence, la moitié des détenus indiquent avoir été sous l'influence d'alcool, de drogue ou même des deux le jour du crime. C'est la consommation d'alcool, seule ou en combinaison avec une drogue illicite, qui s'avère la plus fréquente. L'alcool paraît lié aux crimes les plus violents, ceux qui soulèvent le plus d'intérêt et d'inquiétude dans la société. En accord avec Roth, nous en concluons qu'il ne faut pas exclure une évaluation minutieuse de la consommation d'alcool lors de l'examen du lien entre le crime et les substances qui altèrent la pensée.⁸ S'agissant de l'usage de drogues illicites au cours de la journée de l'infraction, la cocaïne tient le haut du pavé parmi les drogues illicites les plus consommées, bien avant le cannabis. Bien sûr, les propriétés de chacune des substances jouent un rôle considérable dans le choix d'une drogue à consommer avant un délit. La cocaïne, par ses propriétés stimulantes, répond probablement mieux aux besoins du contrevenant. Dans l'évaluation du lien drogue-crime, il importe toutefois de tenir compte du fait qu'une certaine proportion des détenus faisant usage d'une substance au moment du délit admettent qu'ils auraient commis le crime même s'ils n'avaient pas été sous cette influence.

Il faut également tenir compte du fait que le besoin d'argent semble également associé à certaines activités criminelles des consommateurs, la cocaïne et l'héroïne en particulier, s'avérant des drogues chères sur le marché noir. La criminalité serait ici commise dans un but lucratif, de manière à pouvoir se procurer la drogue nécessaire à sa consommation. À l'instar de Hunt, on peut ainsi concevoir que la consommation ne constitue pas le seul facteur qui explique le lien s'établissant entre drogue et criminalité.⁹ D'autres éléments tels le prix d'une substance en relation avec les revenus des usagers et le niveau de dépendance de ceux-ci doivent être considérés. Encore ici, il ne faut pas croire que toute criminalité commise par une personne dépendante à une drogue est nécessairement commise dans le but de se procurer sa drogue.

En somme, s'il apparaît évident qu'un lien entre la consommation d'alcool, de drogues illicites et la criminalité se dégage de cette étude, il ressort aussi que l'association entre les psychotropes et le crime peut prendre plusieurs formes. Tout d'abord, l'intoxication par la substance peut jouer un rôle sur les fonctions cognitives et ainsi faciliter l'agir délictueux et parfois même exacerber les comportements agressifs de l'individu. À cet égard, on constate que l'usage d'alcool, plus que celui des drogues illicites, se trouve associé à la délinquance et, dans bien des cas, à une criminalité violente. Pour sa part, lorsque la dépendance aux drogues illicites est associée à la criminalité; il s'agit souvent d'une délinquance lucrative. Il y a alors tout lieu de croire que les problèmes financiers associés à la dépendance envers une drogue qui se transige à des prix élevés sur le marché illicite motive le recours à une criminalité lucrative. ■

¹ B. P. 6128, Succursale Centre ville, Montréal (Québec) H3C 3J7.

² Pavillon Alexandre-Taché, B. P. 1250, succursale B, Hull (Québec) J8X 3X7.

³ Uppsala Science Park, 751 88 Uppsala, Suède.

⁴ 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

⁵ BROCHU, S. *Drogue & criminalité. Une relation complexe*. Montréal, QC, Presses de l'Université de Montréal, 1995.

⁶ ROBINSON, D., PORPORINO, F. et MILLSON, W. *Profil de consommation de drogues et d'alcool chez les détenus sous responsabilité*

fédérale : Évaluation faite à l'aide du Questionnaire informatisé sur le mode de vie, Rapport de recherche R-11, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 1991.

⁷ BROCHU, 1995.

⁸ HUNT, D. E. «Drugs and Consensual Crimes: Drug Dealing and Prostitution» dans *Drugs and Crime*, M. TONRY, & J. Q. WILSON, édit., Chicago, IL, The University of Chicago Press, 1990, p. 259 à 302.

⁹ ROTH, J. A. *Psychoactive Substances and Violence*. Rockville, National Institute of Justice-Research in Brief. U.S. Department of Justice, 1994.